

**SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2011
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,
Comté Roberval**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 1322, boulevard Sacré-Cœur, à Saint-Félicien, ce 22^e jour de novembre 2011, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M^{mes} Chantale Arnold, Jenny Boutin, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais et MM. Jean-François Bélanger, Claude Larouche, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin, Rémi Rousseau et Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M^e Annie Tremblay, secrétaire générale.

Absents : M^{mes} Brigitte Gagné, Lina Lapointe et Nathalie Tremblay.
MM. Steeve Bussière et Alain Leclerc.

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

Il est PROPOSÉ par M^{me} Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

ADOPTÉ

CC-5946-11-11

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

CC-5947-11-11

QUE l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant et en laissant le varia ouvert :

- Entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et l'Auberge-Onze-33, S.E.N.C. « Restaurant Tout-à-Vallée » de Roberval;

ADOPTÉ

CC-5948-11-11

4. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2011

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 8 novembre 2011 soit adopté tel que présenté en y apportant la correction suivante demandée par M^{me} Carole Dufour :

Au point 9, à la période de questions, remplacer le nom de l'école Notre-Dame pour le Centre l'Envol.

A D O P T É

5. Affaires découlant du procès-verbal

Il n'y a rien à signaler.

6. Correspondance

Il n'y a rien à signaler.

7. Période de questions accordée au public

Il n'y a aucune question.

8. Ressources éducatives jeunes

Aucun sujet n'a été discuté.

9. Ressources éducatives adultes et de la F.P

Aucun sujet n'a été discuté.

Période de questions

On demande quand la prochaine rencontre du comité des ressources éducatives adultes et de la formation professionnelle est prévue.

M. Michel Tremblay indique qu'elle est prévue pour lundi prochain, mais qu'elle sera probablement reportée.

10. Ressources humaines

Aucun sujet n'a été discuté.

11. Ressources financières

Aucun sujet n'a été discuté.

12. Ressources matérielles**12.1 Contrat de services éconergétiques**

ATTENDU la résolution CC-5556-10-10 qui autorisait la signature du contrat de services éconergétiques avec la firme « Les services énergétiques Ecosystem inc. » ;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés et acceptés par les divers intervenants au dossier ;

ATTENDU qu'un montant de 1 077 819,71 \$ a été gardé comme retenue sur les paiements des travaux réalisés ;

ATTENDU l'article 45.1 du contrat qui stipule qu'une retenue de 200 000 \$ est conservée par la commission scolaire (prime de risque) ;

En conséquence,

CC-5949-11-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède au paiement d'un montant de 877 819,71 \$ à la firme « Les services énergétiques Ecosystem inc. ».

A D O P T É

13. Ressources informatiques et transport scolaire**13.1 Transfert d'un contrat d'auto**

ATTENDU la demande de M^{me} Thérèse Morin de transférer son contrat de transport par auto C-1101, à Les Transports E. Verreault Itée de Saint-Félicien;

ATTENDU que la clause 8 du contrat de transport par auto permet de céder ou de transférer en tout ou en partie un contrat de transport avec l'accord écrit de la commission scolaire;

En conséquence,

CC-5950-11-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets autorise le transfert du contrat C-1101 (circuit # 201) de M^{me} Thérèse Morin de Saint-Ludger-de-Milot à l'entreprise de transport Les Transports E. Verreault Itée de Saint-Félicien, et ce, à compter du 23 novembre 2011.

A D O P T É

14. Direction générale et secrétariat général**14.1 Présentation de l'analyse de fin de plan stratégique (reddition de comptes)**

M. Serge Bergeron, directeur général, fait la présentation de l'analyse de la fin du plan stratégique (reddition de comptes) de la commission scolaire.

14.2 **Projet de modification – Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents**

ATTENDU l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

« La commission scolaire doit, après consultation du comité de parents, établir par règlement une procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. »

ATTENDU les articles 392, 394, 395 et 396 qui stipulent :

« 392. Une commission scolaire ne peut adopter un règlement lorsque cette procédure est prescrite par la présente loi, à moins d'avoir donné un avis public d'au moins 30 jours indiquant son objet, la date prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté.

Dans le même délai, une commission scolaire transmet à chaque conseil d'établissement une copie du projet de règlement; elle en transmet pareillement copie au comité de parents.

Le présent article ne s'applique pas à un règlement relatif à la délégation de fonctions ou pouvoirs du conseil des commissaires.

394. Un règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption ou à toute date ultérieure qui peut y être fixée.

395. Le secrétaire général d'une commission scolaire transmet dans les meilleurs délais une copie certifiée conforme du règlement à chaque conseil d'établissement et au comité de parents.

396. Tout règlement est enregistré dans un livre des règlements tenu au siège de la commission scolaire.

Chaque entrée de règlement dans le livre des règlements est signée par le président et le secrétaire général de la commission scolaire ».

ATTENDU la présentation du projet de modification du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents à la Table des directions de service et au comité consultatif de gestion ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de modification du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, tel que déposé.

QUE ledit projet de modification soit transmis au comité de parents et aux conseils d'établissement, pour consultation ;

QUE le calendrier de consultation suivant soit accepté :

PROJET DE MODIFICATION
Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées
par les élèves ou leurs parents

21 novembre 2011	Dépôt à la Table des directions de service
22 novembre 2011	Dépôt au comité consultatif de gestion
22 novembre 2011	Dépôt au conseil des commissaires pour adoption du projet de modification
23 novembre 2011	Avis public – 30 jours de préavis public de l'adoption du règlement dans les journaux locaux, selon l'article 392 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>
23 novembre 2011	Dépôt du projet de modification au comité de parents – Consultation Transmission du projet de modification aux conseils d'établissement
12 décembre 2011	Rencontre du comité de parents - Résolution
20 décembre 2011	Retour des commentaires reçus suite aux consultations
17 janvier 2012	Adoption par le conseil des commissaires du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents
18 janvier 2012	Transmission d'une copie du règlement au comité de parents et aux conseils d'établissement
25 janvier 2012	Avis public de l'adoption du règlement
25 janvier 2012	Entrée en vigueur du règlement

A D O P T É

14.3 **Nomination à la direction adjointe de la Polyvalente des Quatre-Vents**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Alain Talbot, directeur adjoint à la Polyvalente des Quatre-Vents, à compter du 6 janvier 2012;

ATTENDU la nécessité de remplacer monsieur Talbot à la direction adjointe de cette école secondaire;

ATTENDU la Politique de gestion locale des directrices et directeurs d'école de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ;

ATTENDU la Politique de gestion locale des cadres scolaires de l'ACSQ, section Louis-Hémon;

ATTENDU l'appel de candidatures lancé du 19 octobre au 1er novembre 2011;

ATTENDU les quatre candidatures reçues dont une n'était pas recevable;

ATTENDU les discussions intervenues entre les membres du comité de sélection composé de M^{mes} Chantale Arnold et Julie-Anne Decorby, commissaires, de M. Patrice Boivin, pour l'ADSLE, M. Carl Gauthier, pour l'ACSQ, M. François Jeanrie, directeur des Ressources humaines et du directeur général, M. Serge Bergeron;

ATTENDU la recommandation du directeur général et l'accord unanime des membres du comité de sélection;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Bernard Potvin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne la candidature de M^{me} Annie Hudon au poste de direction adjointe à la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien à compter du 9 janvier 2012, et ce, sous réserve de la réussite de la période probatoire.

QUE la meilleure des chances accompagne M^{me} Annie Hudon dans ses nouvelles fonctions.

A D O P T É

14.4 **Confirmation de réussite de la période probatoire – M. Francis Côté**

ATTENDU la nomination officielle de M. Francis Côté à titre de directeur des écoles Carrefour étudiant et Maria-Goretti par la résolution numéro CC-4884-04-09 en date du 14 avril 2009;

ATTENDU son entrée en fonction à compter du 22 avril 2009;

ATTENDU la période probatoire de monsieur Côté;

ATTENDU les résultats de la période probatoire et la recommandation positive du directeur général, M. Serge Bergeron;

En conséquence,

CC-5953-11-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Francis Côté soit confirmé dans son poste de directeur des écoles Carrefour étudiant et Maria-Goretti;

QUE les félicitations du conseil des commissaires soient adressées à M. Côté pour la réussite de sa période probatoire.

A D O P T É

14.5 **Motion de félicitations – La Coupe du monde de patinage de vitesse 2011**

CC-5954-11-11

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE des félicitations soient adressées à M. Sylvain Bouchard, directeur de la Cité étudiante de Roberval, pour avoir organisé une visite de nos élèves à la Coupe du monde de patinage de vitesse qui s'est tenue le vendredi 28 octobre 2011, à Saguenay.

C'est en collaboration avec Domaine-du-Roy et Maria-Chapdelaine en forme ainsi qu'Allo transport que M. Bouchard a permis à plus de 650 jeunes représentant onze de nos écoles d'assister à cet événement et pouvoir encourager les athlètes de ce sport.

BRAVO à M. Bouchard pour cette belle initiative qui restera gravée longtemps dans la mémoire de nos jeunes et qui exercera certes un grand rayonnement sur le développement de ce sport.

A D O P T É

14.6 **Frais d'inscription aux programmes spéciaux**

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

14.7 **Entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et l'Auberge-Onze-33, S.E.N.C. « Restaurant Tout-à-Vallée » de Roberval**

ATTENDU les avantages d'une collaboration entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et l'Auberge-Onze-33, S.E.N.C. « Restaurant Tout-à-Vallée » de Roberval pour une utilisation rationnelle d'espaces de stationnement supplémentaires appartenant à la commission scolaire ;

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets de s'associer activement à toutes les démarches qui permettent le développement économique de la région ;

ATTENDU la planification stratégique ;

ATTENDU les discussions intervenues avec le représentant du Restaurant Tout-à-Vallée de Roberval ;

En conséquence,

CC-5955-11-11

il est PROPOSÉ par M^{me} Carole Dufour et RÉSOLU unanimement:

QUE le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et l'Auberge-Onze-33, S.E.N.C. « Restaurant Tout-à-Vallée » de Roberval soit adopté tel que présenté;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit protocole, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois de décembre 2011, sera déposé ultérieurement.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour le mois de novembre 2011, sera déposé ultérieurement.

17. **Rapport des commissaires-parents**

Il n'y a rien à signaler.

18. **Rapport des comités officiels**

Il n'y a rien à signaler.

19. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 23 au 29 octobre 2011 (Vol. 3 n° 18) et du 30 octobre au 5 novembre 2011 (Vol. 3 n° 19), est déposée en format électronique pour les commissaires.

20. **Période de questions accordée aux commissaires**

M^{me} Carole Dufour mentionne que lors de la rencontre du conseil d'établissement de la Cité Étudiante, une question fut posée à savoir si les écoles privées étaient également assujetties à la Loi 20.

M. Rémi Rousseau indique que oui.

21. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 13 décembre 2011, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Normandin.

22. **Levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

CC-5956-11-11

A D O P T É

(M^e Annie Tremblay, secrétaire générale)

(M. Rémi Rousseau, président)